

TIRÉ À PART

Article complet tiré du numéro :

Regards politiques

Volume 1 Numéro 1 (Hiver 2017)

« Citoyenneté(s) »

Numéro complet :

<https://regardspolitiques.com/vol1no1/>

REGARDS POLITIQUES

« La notion de liberté chez Charles Taylor : les prolégomènes d'une citoyenneté plurinationale au Canada »

Gustavo Gabriel Santafé, *Université Laval*
gustavo-gabriel.santafe.1@ulaval.ca

L'auteur :

Gustavo Gabriel Santafé

Gustavo Gabriel Santafé est étudiant de troisième année, au baccalauréat en science politique à l'Université Laval (Québec, QC). Ses champs de recherche universitaire sont la philosophie politique, l'histoire des idées politiques, la participation citoyenne, le fédéralisme, le nationalisme et la politique Québec/Canada.

Pour citer cet article :

SANTAFÉ, Gustavo Gabriel. (2017). « La notion de liberté chez Charles Taylor : les prolégomènes d'une citoyenneté plurinationale au Canada ». *Regards politiques* 1(1) : 17-34.

POUR CONSULTER L'ARTICLE DANS LA VERSION INTÉGRALE DE LA REVUE :
[www.regardspolitiques.com/vol1no1/](https://regardspolitiques.com/vol1no1/)

Résumé

Avec cet article, nous proposons une réflexion sur une citoyenneté plurinationale dans un régime fédéral multinational. En nous inspirant de l'anthropologie philosophique de Charles Taylor, nous postulons que sa conception de la liberté – redynamisée à partir des deux conceptions d'Isaiah Berlin – est importante pour deux raisons. Premièrement, elle contribue à concilier les deux pôles de la dichotomie faite par Berlin. Deuxièmement, elle nous permet de réfléchir à une dimension collective de la liberté. C'est pourquoi nous l'opérationnalisons comme étant les prolégomènes d'une interprétation de la liberté collective/nationale dans un État fédéral multinational. Nous prenons l'exemple de la fédération canadienne afin d'appliquer les propositions de Taylor pour une liberté ancrée dans une ontologie éthico-politique dans le cas de la nation québécoise. Enfin, en empruntant à Michael Keating le concept de « projet national », nous suggérons que les initiatives visant à établir une constitution québécoise interne, un hymne national officiel et une politique officielle de l'interculturalisme sont nécessaires à la consolidation d'une citoyenneté plurinationale dans un État multinational.

INTRODUCTION

L'aménagement de la diversité – qu'elle soit nationale, ethnoculturelle ou identitaire – est aujourd'hui considéré comme l'un des défis les plus importants qui traversent les sociétés pluriculturelles (Bouchard & Taylor, 2008 ; Kymlicka, 2001). Le contexte historico-politique canadien est à cet égard intéressant à analyser, puisque ce dernier s'inscrit dans une dynamique de conciliation de la diversité depuis les débuts de son édification confédérative en 1867. Avec les mains fortes des George-Étienne Cartier, Thomas D'Arcy-McGee et Alexander Galt² (Laforest & Mathieu, 2016), la fédération canadienne, depuis sa naissance, s'est donné comme objectif principal de se consolider en suivant un certain leitmotiv de l'ouverture à la diversité. Grandissant côté à côté avec la démocratie et le libéralisme, le pluralisme s'est présenté comme étant l'approche la plus adéquate dans un Canada où la pluralité est un fait social inéluctable. Sous cette optique, le Canada nous fournit, tous les prérequis d'une société caractérisée par la multiplication des rapports dualistes et interculturels. Suite à l'avènement de la modernité³, la société canadienne doit de nos jours faire face à un constant examen de la nature de son régime politique, à savoir si ce dernier répond de manière légitime et raisonnable à cette réalité plurinationale et pluriculturelle. À cela on peut ajouter la question des rapports entre le Canada et les peuples autochtones ; une telle question se pose avec pertinence compte tenu que l'histoire du Canada est marquée par la présence des Premières Nations et des Inuits.

Dans cet article, nous ferons appel à la pensée de Charles Taylor afin d'analyser la réalité plurinationale du Canada au XXI^e siècle. Notre proposition se voudra complémentaire à l'ensemble de la littérature scientifique du fédéralisme multinational comme théorie politique normative (Laforest & Roy, 2014 ; Watts, 1971). Par la

suite, nous nous approprierons les cadres conceptuels de « l'ontologie éthico-politique », de « l'évaluation forte » (Strong Evaluation) et de la « liberté » chez Charles Taylor afin de structurer notre propos. En puisant substantiellement dans les fondements interprétatifs de la conception de la liberté chez Berlin (1988), Taylor (1997d) a proposé une réflexion critique sur cette notion de liberté, en faisant appel à une réconciliation des deux pôles de la dichotomie entre liberté négative et liberté positive. À partir de cette nouvelle interprétation, Charles Taylor reprend le flambeau de la réflexion sur les deux conceptions de la liberté. En s'inspirant à la fois du libéralisme anglo-saxon – telles que furent les propositions de John Stuart Mill – et de l'idéalisme allemand (Taylor, 1997c, 1998), Taylor tente de la sorte de redéfinir ces deux conceptions de liberté pour leur donner un sens plus circonscrit. À partir de l'interprétation du terme de « liberté » faite par Taylor, nous tenterons à notre tour de mettre en application cette dernière afin d'y voir plus clair dans une conception de la citoyenneté plurinationale (Keating, 2001), dans un contexte d'État multinational (A.-G. Gagnon, 2008 ; Parent, 2011 ; Requejo, 2009).

Puisque la notion de liberté négative chez Berlin se comprend comme étant l'absence de contraintes, celle-ci fait référence aux libertés individuelles issues du libéralisme classique. Cette « absence de contraintes » est assurée par l'État et plus concrètement par les lois et la Constitution. Ensuite, la liberté positive s'établit comme étant la capacité effective d'autodétermination permise par la raison critique (Berlin, 1988 ; Crowder, 2004). Or, à l'instar de Taylor (1997d), nous suggérerons de concevoir ces deux types de libertés comme étant consubstantielles et de la sorte, applicables dans une dimension collective afin de permettre l'édification d'une citoyenneté issue d'une réalité plurinationale. Ainsi, la liberté positive qui, grossièrement, est associée à la capacité de l'accomplissement de soi, ne doit pas se concevoir comme une pratique désuète.

Au contraire, elle est autant fondamentale à la consolidation de la citoyenneté que la liberté négative. C'est en ce sens que nous proposons les prolégomènes d'une citoyenneté en contexte de fédéralisme multinational qui prend à la fois prégnance dans la pensée du libéralisme anglo-saxon et dans la philosophie allemande du XVIIe au XVIIIe siècles—présentes dans l'entreprise d'anthropologie philosophique de Taylor et en lien avec sa notion de liberté. Finalement, nous tenterons d'appliquer cet apport interprétatif et normatif de la consubstantialité des deux libertés au cas du Québec afin que celui-ci puisse sortir de son «exil intérieur» (Laforest & Roy, 2014), et ainsi, pouvoir rendre effectives les assises d'un «projet national» (Keating, 1997) tributaires d'une liberté collective dans la fédération canadienne, et ce malgré l'absence de reconnaissance constitutionnelle formelle de la nation québécoise comme société distincte.

LA CONCEPTION DE LA LIBERTÉ CHEZ CHARLES TAYLOR : UNE ONTOLOGIE ÉTHICO-POLITIQUE EN OPPOSITION AU PARADIGME DE L'ATOMISME

Dans sa réflexion sur l'identité moderne, Taylor est explicite lorsqu'il tente à la fois d'être critique envers le libéralisme classique, tout en lui octroyant des nouvelles assises conceptuelles. À ce propos, dans les *Sources du moi* (2003) et dans *Modern Social Imaginaries* (2004), Taylor établit une herméneutique philosophique de l'identité moderne (Maclure, 2006). Toutefois, pour notre tâche réflexive, nous ne ferons usage que d'une partie de l'ensemble de l'œuvre de Taylor. Ainsi, en se montrant sceptique auprès de la conception d'une identité qui serait tributaire d'une conception proprement individualiste, Taylor s'inspire des philosophies du langage et de la phénoménologie⁴ afin de construire une pensée critique des dérives ontologiques du libéralisme

individualiste.

Puisque la philosophie politique anglo-saxonne des XVIIe et XVIIIe siècles met de l'avant un paradigme atomiste comme ontologie de l'agir humain, le socle de la réflexion anthropologique de Taylor est de trouver une solution de rechange à celle-ci comme paradigme de la condition humaine (Taylor, 1997b). Ainsi, la représentation de l'être humain comme «autosuffisant» est, selon Taylor, une mauvaise conception de l'ontologie humaine (Taylor, 1997b). Au contraire, lui-même marqué par un héritage aristotélicien, Taylor postule que l'affirmation des droits et libertés fondamentales chez les individus nécessite un certain arrière-plan éthique (Laforest & de Lara, 1998). Ainsi tel que le suggère Macpherson (1973), un tissu social qui dépasse l'individu est fondamental, car c'est ce qui donne un sens réel à l'affirmation des droits et des libertés. Ce faisant, en puisant dans la philosophie continentale, Taylor s'inspire, entre autres, de la pensée d'Hegel, d'Herder, de Wittgenstein et de Merleau-Ponty, afin de reprendre l'idée de l'expression du sujet comme prolongement identitaire du «Soi» (Taylor, 1997a). L'expression est donc une «épiphanie de l'être» qui rend toute conscience du soi tangible (B. Gagnon, 2002; Taylor, 2003). Ainsi, tel que postulé précédemment, une reconnaissance de la part d'autrui est nécessaire, afin que nous puissions nous-mêmes atteindre l'émancipation personnelle et inversement. C'est en ce sens que Taylor répond à la lacune ontologique d'un «Moi» désincarné prôné par le libéralisme classique. À cet égard, il souligne dans son essai, *Multiculturalisme : Différence et démocratie* (2009), la nécessité d'un rapport dialogique afin de pouvoir rendre intelligibles des libertés qui paraissent a priori sans réelle consistance effective. Dès lors, la réciprocité est le fondement qui représente l'ontologie éthico-politique chez l'être humain. Les individus bénéficiant d'une reconnaissance effective peuvent se développer dans une société où il y a une reconnaissance mutuelle de leurs

droits et de leurs libertés et dans laquelle choisir des projets de vie devient fondamentalement possible (Taylor, 1997b). La conception de l'Un, maître de toutes ses significations, prend tout son sens quand il entre en dialogue avec l'Autre. Or, sous cette herméneutique rectificatrice, Taylor présente l'identité de chaque individu comme intrinsèquement liée à une éthique de la reconnaissance (Taylor, 1997a).

Pour expliciter davantage cette prémissse, il place au centre de sa réflexion la notion de « l'évaluation forte » (Strong Evaluation). Inspiré par la philosophie aristotélicienne qui entretient un lien profond entre l'éthique et le politique, Taylor place l'importance de la vertu morale comme prédisposition à la nature humaine (B. Gagnon, 2002). Ainsi, en termes aristotéliciens, la phronesis représente le juste milieu – moral – de notre capacité éthico-politique d'interaction avec autrui (Taylor, 2003 ; Taylor & Constantineau, 1988). À partir de cette interprétation de l'agir humain dans un contexte éthique, Taylor puise également substantiellement dans les postulats d'Hegel pour arriver à la consolidation d'une vie éthique (Moggach, 2013 ; Taylor, 1998). C'est en ce sens que nous pouvons dire que Taylor établit une herméneutique multiple et entrecroisée des philosophies de la Grèce antique, du XVIII^e et du XIX^e siècle afin d'appliquer leurs propositions à des enjeux actuels. Tributaire de cette relecture des philosophies du passé, il élabore la notion d'« évaluation forte » (Strong Evaluation), qui représente, grossièrement, les capacités morales, cognitives et affectives de chaque être humain (Maclure, 2016 ; Meijer, 2014). Cette dernière s'érige donc par une psychologie morale inhérente chez l'être humain : celle-ci exprime la capacité de faire la distinction évaluative entre ce qui est une atteinte réelle à la liberté et ce qui ne l'est pas – une norme sociale triviale (Kymlicka, 1999 ; Meijer, 2014 ; Moggach, 2013 ; Taylor, 1997d, 2009). Nous soutenons ainsi que cette notion – l'évaluation forte – représente les capacités

morales, cognitives et affectives inhérentes à la nature humaine. Par ailleurs, dans son ouvrage coécrit avec Jocelyn Maclure, Laïcité et liberté de conscience (2010), nous pouvons interpréter que Taylor propose d'appliquer cette idée en évoquant que le caractère moral de « l'évaluation forte » permet aux êtres humains de s'inscrire dans un régime laïc et neutre issu d'un ancrage libéral

De surcroît, Maclure (2016) suggère que « l'évaluation forte » est issue d'une conception de l'identité qui surpassé le caractère purement superficiel que l'on attribue aux êtres humains – notamment par leurs attributs physiologiques. A contrario, celle-ci évoque que chacun d'entre nous, en tant qu'individu, est capable de faire appel à une auto-évaluation réfléchie (Reflective Self-Evaluation). En d'autres mots, tel que déjà évoqué, Taylor propose une philosophie néo-aristotélicienne qui édicte que tout individu peut faire preuve de sensibilité face à autrui, et ainsi être capable de ne pas céder à des pulsions égoïstes et/ou individualistes. De plus, cette notion éthico-politique puise aussi dans les fondements éthiques d'Emmanuel Kant. En effet, la prémissse de « l'évaluation forte » suppose que chaque personne agit en se détachement de ses désirs et ses passions susceptibles d'enfreindre l'intégrité physique et/ou morale d'autrui (Taylor, 1998). Toutefois, l'influence de la philosophie allemande sur Taylor va au-delà de la morale kantienne.

L'école de pensée qui a grandement inspiré Charles Taylor pour sa conception de l'« évaluation forte » – ainsi que pour sa conception de la liberté – vient de penseurs romantiques et « expressivistes », tels qu'Hegel et Herder. Ainsi, en se détachant du dualisme cartésien, Taylor (1998) suit attentivement les enseignements d'Hegel afin de comprendre l'identité du sujet comme étant enracinée dans une collectivité. De ce fait, à partir de la dialectique hégélienne de l'Un et de l'Autre, Taylor comprend que

chaque individu n'est pas nécessairement l'opposé irréductible d'un autre, mais que chacun d'entre nous, est par nature, un animal grégaire. Cela nous amène à la prémissse de Taylor entourant toute sa réflexion sur le multiculturalisme qui postule que notre identité individuelle est renforcée et affirmée par la reconnaissance d'autrui⁵.

En continuant dans sa critique de l'atomisme comme fondement paradigmique de la conception de la liberté négative, Taylor (2002) voit dans l'identité moderne trois malaises : le premier est la disparition d'horizons moraux en raison d'un individualisme effréné ; le deuxième est celui du triomphe de la raison instrumentale⁶ ; puis, le troisième est la perte de liberté politique par un certain état d'être narcissique. Constatant cette interprétation alarmante d'une société où la primauté de la liberté est la norme, Taylor (1997c) tente de trouver un équilibre entre cet individualisme qui nous place dans « des cages de fer »⁷ et une interprétation purement organique de la société⁸. Dans son écrit intitulé : « What's wrong with negative liberty? »⁹, Taylor tente de redéfinir cette dichotomie qui cantonne la notion de liberté dans les deux conceptions telles que décrites par Isaiah Berlin (Crowder, 2004 ; Taylor, 1994). En postulant que les libertés positive et négative sont insoutenables dans leurs conceptions classiques, il en ressort leurs concepts fondamentaux pour les harmoniser en une unique conception de la liberté. Ainsi, puisque la liberté positive se définit par l'autodétermination individuelle, le concept essentiel à retenir est celui de « l'accomplissement de soi ». À l'inverse, en prônant que toute action humaine doit être entreprise sans contraintes externes, le concept à prendre en considération de la liberté négative est « la possibilité d'agir » (Taylor, 1997d).

Ainsi puisqu'il y a une aporie qui s'est décelée par la dichotomisation de la notion de liberté, Taylor (1997d) tranche le débat en montrant que la liberté négative, dans son sens le plus complet,

permet d'intégrer une certaine liberté positive et non l'inverse :

« [...] Si un concept de possibilité ne peut être associé à une conception positive de la liberté alors que, au contraire, le concept d'accomplissement peut se marier, aussi bien que le concept de possibilité, avec la théorie négative, il devient possible de récuser les théories de la liberté positive par principe, en s'attachant fermement à un concept de liberté exprimé en termes de possibilité. On coupe ainsi les théories de la liberté positive à la racine, même si c'est au prix de l'atrophie d'une plus grande partie des théories négativistes elles-mêmes. Mais du moins, en s'attachant fermement à la version la plus radicale de la thèse négativiste, c'est-à-dire à celle qui n'admet que des concepts de possibilité, on ne laisse aucune possibilité de développement aux théories de la liberté positive [...] il paraît naturellement plus prudent de combattre la menace totalitaire en se retranchant sur cette position, et en élevant devant elle la barrière naturelle que cette simple question nous offre, plutôt que d'affronter l'ennemi en rase campagne et sur le terrain des concepts d'accomplissement, où nous aurons à nous battre pour distinguer le bon grain de l'ivraie parmi les concepts de ce genre. Par exemple, il faudra se battre pour une conception de l'auto-accomplissement qui situe celle-ci au niveau individuel, contre ceux qui voudraient la concevoir de manière seulement collective comme l'auto-accomplissement d'une nation ou d'une classe ».

Au-delà de cette interprétation conceptuelle originale de la notion de liberté, Taylor tente de réfléchir à une conception de la liberté qui se base *prima facie*, sur la « possibilité d'agir

», tout en gardant à l'esprit qu'il faut simultanément atteindre « l'accomplissement de soi », par le dépassement des contraintes et des pulsions internes. Ainsi, par définition, la liberté chez Taylor représente « l'absence de tout obstacle, externe ou interne, sur la voie de ce que je veux d'une manière authentique et véritable » (Taylor, 1997d). Cette assertion prend complètement son sens lorsqu'on la relie avec l'ontologie éthico-politique humaine – et la capacité de « l'évaluation forte » – qui est issue d'une conception néo-aristotélicienne de l'animal politique (*Zoon politikon*) et de l'influence de la philosophie allemande « expressiviste » de l'accomplissement de soi par un rapport dialogique (Taylor, 1997c). C'est de cette façon que Taylor tente de répondre à une conception lacunaire de l'ontologie atomiste et de la primauté de droits et libertés individuelles sans la présence d'un « arrière-plan » social.

En considérant que le libéralisme classique s'est consolidé après l'effondrement de l'Ancien régime, et par l'établissement de l'individualité humaine comme valeur fondamentale (Taylor, 2009), réfléchir à propos des deux conceptions de la liberté d'Isaiah Berlin représente une condition sine qua non pour la justification normative d'une ontologie humaine proprement éthico-politique. Dans cette perspective, une reconnaissance bilatérale entre deux ou plusieurs individus, est définitivement la force motrice de la politique de la reconnaissance chez Taylor (2009). Somme toute, en reprenant les notions de « l'évaluation forte » – comme issue d'une ontologie éthico-politique – et de la liberté – constituée par « la possibilité d'agir » et par « l'accomplissement de soi » – nous entrouvrons le chemin par lequel nous tenterons de justifier une citoyenneté plurinationale pour le Québec en contexte de fédéralisme multinational.

ÉCLAIRCISSEMENTS DE LA PENSÉE DE TAYLOR : UN DIALOGUE AVEC DANIEL WEINSTOCK ET PAUL MAY

Dans *Philosophy in a Age of Pluralism* (Weinstock, 1994), Daniel Weinstock fait une analyse critique de la notion de « l'évaluation forte » chez Charles Taylor. Il trouve contradictoire le scepticisme de Taylor quant à une liberté substantiellement fondée sur la possibilité des agents à satisfaire leurs désirs, et sa réticence vis-à-vis l'ontologie atomiste du libéralisme classique. Aux dires de Weinstock, les deux assertions sont dans une contradiction mutuelle puisque les conditions sociales au développement de « l'évaluation forte » seraient plus fructueuses dans un arrière-plan libéral que dans un d'ordre communautaire (1994). De plus, il postule que « l'évaluation forte » est issue d'une logique de calcul coûts/bénéfices voulant instituer comme finalité, un Bien architectonique (Hypergood). Ce qui selon Weinstock (1994) est paradoxal puisque, dans la pratique, « l'évaluation forte » se construit par une interprétation qualitative, potentiellement issue d'une certaine subjectivité. Ce faisant, il présente deux intuitions mettant en lumière celle-ci :

1. Le développement personnel n'émane pas d'une valeur neutre, mais de valeurs subjectives ;
2. Une personne peut certes adhérer au concept de « l'évaluation forte » en tentant de trouver un Bien supérieur, mais elle se verra inévitablement éblouie par certaines valeurs subjectives.

S'étant toujours montré cohérent dans sa critique, Weinstock veut corriger la contradiction de Taylor, en mettant de l'avant l'idée suivante : la mise en œuvre de « l'évaluation forte » serait davantage plausible sous l'influence du libéralisme politique. À cet effet, il soutient son assertion par le prolongement que Will Kymlicka fait du

libéralisme politique rawlsien : la sécurité de l'appartenance culturelle est dorénavant un bien premier (Primary Good), plaçant l'individu dans un contexte de choix (Laforest, 1994; Weinstock, 1994). En esquissant cette idée, selon Weinstock, le libéralisme politique permettrait davantage de tolérance et de confiance que toute conception républicaine et/ou communautarienne de la société (Weinstock, 1994).

En guise de clarification, dans le même ouvrage, Taylor élabore une réponse à la critique de Daniel Weinstock Taylor (1994). Tout d'abord, il est conscient qu'il ne définit pas de manière explicite la notion de « l'évaluation forte ». Toutefois, il tient à préciser que la manifestation de ce concept ne se réduit pas à celle suggérée par Weinstock. De plus, il rectifie que si cette notion est équivalente à un simple calcul coûts/bénéfices, il serait foncièrement désastreux de s'y résoudre Taylor (1994). À cet égard, Taylor réarticule sa pensée en disant qu'il est conscient que cette mauvaise interprétation faite par Weinstock vient du fait d'avoir utilisé le mot « évaluation » au même titre que « réflexion » ou « délibération ». Ceci nous permet d'affirmer que « l'évaluation forte » est effectivement l'ensemble des capacités humaines liées à son ontologie proprement éthico-politique Taylor (1994). En ce qui a trait à son scepticisme vis-à-vis tout biais libéral, il explique que sa critique du libéralisme s'adressait surtout à Nozick (1974) ; la conception de ce dernier promeut un maximum de libertés individuelles et de toutes les conceptions de la vie bonne sans l'établissement concret d'un socle collectif commun. C'est ainsi que Taylor s'inspire d'Aristote pour essayer de combiner les diverses conceptions de la vie bonne. En contrepartie, il voit d'un bon augure le libéralisme politique de John Rawls qui se proscrit à un certain procéduuralisme permettant un dialogue sain entre citoyens (Rawls, 1995).

Cela dit, l'objectif de Taylor – sans adhérer à un quelconque communautarisme – est de dire

que le principe de la neutralité libérale ne suffit pas quand il est moment de réfléchir aux identités collectives fragiles telles que celle de la nation québécoise. À cet effet, Taylor est quelque peu distant vis-à-vis le libéralisme politique de Rawls (1995) ou de Will Kymlicka (1998; 2001), qui ne proposent rien de concret quant au souci intergénérationnel des identités collectives/nationales fragiles qui sont ancrées dans l'histoire d'un pays (Taylor, 1994). Il est donc nécessaire d'aller au-delà du simple respect mutuel entre individus, et de penser aussi aux conditions de la survie d'une culture et d'une identité commune. C'est en ce sens qu'il est fondamental de comprendre l'utilité de sa relecture des deux conceptions de la liberté de Berlin (Taylor, 1994). Finalement, en ralliant les principes de « la possibilité d'agir » et de « l'accomplissement de soi » dans sa nouvelle conception de la liberté, nous allons voir pourquoi l'idée d'une ontologie éthico-politique peut venir justifier une liberté collective et, par le fait même, une citoyenneté plurinationale (Taylor, 1997d).

Dans son ouvrage *Les philosophies du Multiculturalisme* (2016), Paul May esquisse un large portrait de la pensée de Taylor. Sur le point qui nous intéresse, May est conscient que Taylor tire son inspiration de la philosophie romantique, en l'opposant à une vision désincarnée du moi – quelle soit d'influence utilitariste, existentialiste ou libérale-égalitariste (May, 2016). Sous cette optique, il place les philosophies du langage et de la phénoménologie comme étant issues d'un schéma interprétatif de l'identité par des vecteurs culturels (May, 2016). Néanmoins, il précise que Taylor n'est pas essentiellement communautariste. Tout au contraire, la pensée de Taylor s'inspirerait d'un libéralisme civique. Car, si l'on se fie à sa critique de la liberté négative, il soutient une ontologie éthico-politique qui réinvestirait les individus comme citoyens participant aux institutions politiques et du même fait, à une « culture sociétale »¹⁰ (Maclure & Taylor, 2010; May, 2016). Ainsi, sa théorisation du multiculti-

turalisme et de la politique de la différence serait justifiée normativement par les impératifs de la reconnaissance et de l'association politique (May, 2016). À cet égard, sa conception de la liberté, qui par ses deux principes – à savoir ceux de la « possibilité d'agir » et de « l'accomplissement de soi » – peut être liée avec sa conception éthico-politique de l'ontologie humaine. En reprenant cette interprétation de May, nous croyons qu'il est possible d'opérationnaliser le concept de « liberté » autant dans une dimension individuelle que collective. Pour notre propos, nous le ferons dans une perspective collective.

En définitive, nous pouvons percevoir que les propositions politiques de Taylor, imprégnées par la pensée philosophique hégélienne (Moggach, 2013), en tentant de concilier libertés individuelles et libertés collectives, est tributaire d'une vie politique s'oscillant entre l'universel et le particulier. De la sorte, à de nombreuses reprises, nous pouvons lire dans la réflexion de Taylor un effort pour affirmer l'identité québécoise tout en voulant la réconcilier avec le Canada (Taylor & Laforest, 1992). Nous verrons maintenant comment Taylor fait un lien direct entre liberté individuelle et liberté collective ; c'est ce qui va nous permettre de nous approprier sa conception de la liberté pour réfléchir à une citoyenneté plurinationale en contexte de fédéralisme multinational (A.-G. Gagnon, 2008 ; Parent, 2011 ; Requejo, 2009).

LES ASSISES DE LA LIBERTÉ COLLECTIVE : LE CAS DU QUÉBEC

Tel que nous l'avons expliqué précédemment, Taylor met de l'avant une définition de la liberté qui fait simultanément référence aux deux principes constitutifs de « la possibilité d'agir » et de « l'accomplissement de soi » des deux conceptions de la liberté telles de Berlin (1988). Cela dit, puisque nous avons vu que « l'accomplissement

de soi » préconise la capacité de se défaire de contraintes internes – telles que les peurs ou les angoisses –, nous utiliserons cette interprétation pour la suite de notre argumentation. Cependant, il est avant tout nécessaire de faire un lien fondamental entre la question des libertés individuelles et celle des libertés collectives. Taylor met effectivement l'accent sur l'idée que celles-ci sont interpénétrées. Selon Taylor (1996) :

« L'individu et le Volk : deux entités qui se cherchent, qui ont comme tâche de définir en quoi consiste leur originalité et de bien s'y agripper. Et, en même temps, deux agents qui existent parmi d'autres, dans un champ d'échanges à l'intérieur duquel ils ont besoin de la reconnaissance d'autrui. Les Völker (peuples), comme les individus, sont conviés à se reconnaître mutuellement dans leurs différences irremplaçables, mais complémentaires. Car ils forment ensemble la chorale humaine tout entière ».

Tel que nous l'avons avancé précédemment, cette interprétation d'« individu » et de « collectif » dans la pensée de Taylor vient de sa conception d'un être humain comme étant ontologiquement éthico-politique. Ce n'est donc pas par simple artifice que Taylor développe la notion de « l'évaluation forte ». Celle-ci désigne de manière explicite, en termes aristotéliciens, les capacités éthiques et psychologiques d'individus, étant donc par nature, des animaux politiques. C'est la raison pour laquelle Taylor n'est pas d'accord avec Weinstock (1994) au sujet de « l'évaluation forte » comme étant synonyme de « délibération » ou de « réflexion ». Au contraire, cette notion fait référence à une conception du comportement humain qui ne tend pas vers la recherche de compromis, mais qui est simplement la capacité de distinguer ce qui est nécessaire de ce qui ne l'est pas ; non en fonction de soi-même comme étant foncièrement égoïste, mais en prenant en considération au

trui comme faisant partie de soi puisqu'il est aussi source d'identité. Taylor explicite cette idée dans son ouvrage *Multiculturalisme. Différence et démocratie* (Taylor, 2009) : « Nous sommes plutôt amenés par l'interaction avec ceux des autres qui nous touchent – ce que George Herbert Mead¹¹ appelait “les autres donneurs de sens”. La genèse de la pensée humaine, en ce sens, n'est pas “monologique” – quelque chose que chaque personne accomplirait de son propre chef –, mais bien “dialogique” ».

C'est ainsi qu'à partir de ces prolégomènes à la conception de la liberté de Charles Taylor que nous proposons la plausibilité d'une citoyenneté plurinationale dans le contexte de fédéralisme canadien. En établissant les assises normatives d'un fédéralisme multinational par l'intermédiaire du concept de liberté de Taylor, notre argument se déploie davantage dans ses écrits sur la politique canadienne. Taylor trouve ainsi, à plusieurs égards, nécessaire le mouvement québécois nationaliste-progressiste de la deuxième moitié du XXe siècle. Effectivement, lors de la Révolution tranquille, l'État du Québec a vécu une transformation importante et qui fut le terreau fertile d'un projet national québécois inclusif et axé sur l'avenir. Les réformes furent successives et des projets tels que la nationalisation de l'hydroélectricité virent le jour (B. Gagnon, 2015).

Dans cette même veine interprétative, Taylor voit, dès lors, l'urgence d'une reconnaissance de la nation québécoise comme porteuse d'une identité collective. C'est la raison pour laquelle il percevait d'un bon augure les revendications nationalistes des années post-Révolution tranquille. Rappelons-nous que, pour Taylor, les revendications nationalistes sont tout à fait légitimes puisque selon son interprétation d'Hegel, les individus qui se reconnaissent mutuellement créent un espace porteur d'une identité commune (*Volkgeist*). Ceci dit, tributaires des postulats conceptuels de Taylor sur la liberté col-

lective, nous proposons que l'impasse actuelle d'une réconciliation canado-qubécoise est de deux ordres :

1. Au niveau politico-constitutionnel, les négociations sont improbables dans un avenir prévisible ;
2. Le Québec doit faire face à ses angoisses existentielles afin de rendre effective une certaine liberté commune (Gibbins & Laforest, 1998).

La reconnaissance constitutionnelle – pensons à la clause de « la société distincte » – peut bien être considérée en fonction de la notion de liberté chez Taylor comme étant un certain mécanisme rendant possible l'« accomplissement de soi » ; ce qui viendrait conséquemment atténuer les angoisses identitaires de la nation québécoise. Néanmoins, sans recourir à une analyse exhaustive des relations politico-constitutionnelles entre le Canada et le Québec, les dates des événements entourant la promulgation de la Loi constitutionnelle de 1982 ; les échecs constitutionnels de Meech en 1990 et de Charlottetown en 1992 et les référendums québécois ratés de 1980 et 1995 sont les causes d'une certaine tendance du peuple québécois à la désillusion politique (Laforest, 1994). Bien qu'il soit conscient que, par le cours de l'histoire, l'ordre constitutionnel de la fédération canadienne, depuis 1982, soit empreint d'un grand désaccord populaire et entre de nombreux intellectuels (Laforest, 1992), Taylor s'efforce de réfléchir pour trouver des pistes de solution visant à surmonter les tensions de nature identitaires et politico-constitutionnelles entre le Québec et le Canada, et de la même manière, proposer l'idée d'un fédéralisme multinational comme voie pour une plus grande autonomie politique du Québec (B. Gagnon, 2015 ; Laforest, 1994).

C'est en reprenant l'expression de Laforest (2014), que nous postulons donc la nécessité pour le Québec de « sortir de son exil intérieur¹² » afin

de permettre l’« accomplissement de soi ». C’est là qu’entre en jeu la conception de la liberté de Taylor comme justification normative à la plausibilité de sortir de cet exil. Tel que nous l’avons suggéré précédemment, puisqu’au niveau constitutionnel la reconnaissance du Québec comme « société distincte » s’avère improbable dans un avenir proche, il est important de revenir à la conception de la liberté chez Taylor. De cette façon, l’évincement d’angoisses et de peurs internes permettrait à la nation québécoise de se projeter et d’être libre tout en restant dans le Canada. Bien qu’au sens strict du formalisme constitutionnel il n’y ait pas de reconnaissance codifiée, cette proposition est renforcée si l’on considère que le Québec a pu, jusqu’à aujourd’hui, développer un « projet national » qui lui est propre sous le même édifice constitutionnel canadien. Nous empruntons à Michael Keating le terme de « projet national » comme porteur d’un nationalisme axé sur les impératifs de développement suivants :

1. Une dimension économique qui vise à soutenir une compétitivité internationale et une autonomie territoriale ;
2. Une dimension sociale qui prend en compte l’intégration sociale des individus ;
3. Une dimension culturelle qui vise à sauvegarder une identité collective historique ;
4. Une dimension politique qui instaure les assises institutionnelles d’un régime démocratique légitime qui promouvrira les intérêts nationaux (Keating, 1997).

De surcroît, nous postulons que le Québec comme « État national des Québécois »¹³ peut affirmer ces impératifs de développement par des moyens tels que la promulgation d’une constitution québécoise interne, l’officialisation d’un hymne national québécois et la mise en place d’une politique officielle de l’interculturalisme. Soutenir de telles propositions correspond à l’opérationnalisation de la notion de liberté de Taylor dans un sens collectif. En reprenant alors

la notion de « projet national » de Keating (1997), nous allons mettre de l’avant ces propositions afin de concrétiser une certaine citoyenneté plurinationale dans une fédération canadienne qui serait dès lors conçue comme source de multinationalité.

POUR UNE CONSTITUTION DU QUÉBEC

La question d’une Constitution interne pour le Québec est sujet de réflexion depuis déjà plusieurs années. En effet, le premier à proposer une «constitution écrite» fut Joseph-Charles Taché en 1858. Cependant, la Confédération eu lieu en 1867 et le Québec ne se dota pas d’une constitution provinciale (Turp, 2008). Sous la Loi constitutionnelle de 1867, nombreuses autres tentatives de dotation d’une constitution interne furent mises de l’avant. Pensons à Daniel Johnson et Jacques-Yvan Morin durant les années 1965-1985 (Turp, 2008). Notons à ce propos que Morin déclarait déjà dans les années 1980 que le projet d’une constitution pour le Québec pourrait assurément être un instrument de progrès et un facteur important d’affirmation collective (Turp, 2008). Par la suite, dans la foulée des travaux de la Commission Bélanger-Campeau et du projet de loi L’avenir du Québec (Projet de loi no 1) des années 1985 à 1995, l’idée d’une constitution – interne ou d’un possible État souverain – a été au centre des délibérations. Pourtant, elle fut mise de côté suite aux échecs des réformes constitutionnelles de Meech et de Charlottetown ainsi que des échecs référendaires de 1980 et de 1995 (Turp, 2008).

Suite à cela, d’autres tentatives de doter le Québec d’une constitution se sont succédées. Notons l’initiative du Bloc Québécois de 1996, la motion du premier ministre Stephen Harper sur la « nation québécoise » en 2006, et finalement, les nombreux projets de loi¹⁴ sur l’affirmation

identitaire et politique du Québec en 2007 (Turp, 2008). Tout cela démontre que, malgré les multiples échecs pour établir une constitution interne du Québec, l'adoption de celle-ci est à la fois possible et souhaitable. En effet, cette constitution s'avèrerait être la concrétisation, en reprenant le terme de Taylor, d'une liberté collective émanant de la nation du Québec dans le cadre de la fédération canadienne. Il serait ainsi plus adéquat d'utiliser le terme citoyenneté plurinationale dans une réflexion sur le fédéralisme multinational (A.-G. Gagnon, 2008 ; Parent, 2011 ; Requejo, 2009).

À cet égard, pour que le Québec s'intègre à la fédération canadienne et de la sorte, à une citoyenneté plurinationale, Laforest (2014) propose d'apporter des changements constitutionnels, tels que :

1. Changer le terme de « société libre et démocratique » par celui de « fédération libre et démocratique » dans la Loi constitutionnelle de 1982 et dans la Charte canadienne. Cela officialiserait la présence de plusieurs nations dans le Canada comme fédération plurinationale ;
2. Ajouter la clause de la « société distincte » dans un texte codifié. Cela aurait un poids plus important qu'une simple motion législative comme celle présentée par le premier ministre Stephen Harper en 2006.

En contrepartie, bien que ces deux propositions puissent permettre un dialogue Québec-Canada plus sain, les négociations constitutionnelles ne sont pas toutefois à l'ordre du jour. Le Québec doit prendre les devants et faire les premiers pas vers une réconciliation politique qui permettrait l'adoption de l'idée d'une citoyenneté canadienne reflétant une plurinationalité (Blattberg, 2003). Pour ce faire, le Québec doit sortir de son « exil intérieur » et élargir ses libertés politiques par la réalisation de projets concrets (Laforest, 2004). La proposition d'une constitution

du Québec prend, dès lors, tout son sens.

Plus précisément, la promulgation d'une constitution interne oscillant entre le politique et le symbolique, aurait comme objectif de concrétiser la liberté dans le sens compris par Taylor de la nation québécoise. De surcroît, cela permettrait de rectifier le tir concernant les impasses de caractère identitaire et ethnoculturel, puisque la constitution devrait comporter une définition claire de la laïcité ouverte, des balises claires pour les accommodements raisonnables d'ordre culturel/religieux et une politique officielle de l'interculturalisme comme modèle gestionnaire de la diversité (Bouchard, 2014 ; Lévesque, 2016).

POUR UN HYMNE NATIONAL DU QUÉBEC

Pour toute société, un hymne national représente la plus profonde manifestation de patriotisme envers un peuple, des institutions et une histoire. Un hymne est aussi une manifestation d'amour envers tout ce que la nation était, est et sera. Il représente l'harmonie et l'union des individus qui composent une identité nationale. Par conséquent, officialiser un hymne national est, dans un sens, un signe de liberté ; celle-ci manifesterait en effet l'amour d'un peuple où un projet national unificateur s'est construit (Smith, 2004). Tributaire de l'histoire et des valeurs d'une nation, un hymne national est une nécessité symbolique qui manifeste le principe de « l'accomplissement de soi » que Taylor identifie comme étant intrinsèquement liée à la liberté collective. À ce propos, en 1975, le poète québécois, Gilles Vigneault a écrit *Gens du Pays*, de manière non-officielle (Turp, 2016).

Nombreux sont les Québécois qui considèrent cette chanson comme étant ce qui s'approche le plus à un hymne national. Nous faisons appel à

l'expression de « communauté imaginée » (Imagined Community) de Benedict Anderson (Anderson, 1991 voir aussi Ozkirimli, 2010) pour comprendre la nécessité de produire des symboles nationaux tels qu'un hymne national. L'une des conditions à l'édification d'une nation est la « conscience de soi » qui s'érige par le moyen d'un passé, d'une identité et d'une culture historiques (Ozkirimli, 2010). Une nation est alors imaginée à partir de vecteurs culturels – tels qu'une langue – ou des vecteurs politiques – tels qu'un territoire délimité. De surcroît, un hymne national peut être considéré comme un vecteur à la fois culturel – par les symboles qu'il transmet – et politique – par le poids affirmatif et représentatif qu'il véhicule (Ozkirimli, 2010).

Nous pouvons donc interpréter les propositions d'Anderson comme s'apparentant grandement à l'idée de liberté commune chez Taylor. Tout d'abord, celle-ci prend la forme d'un « projet national » qui se concrétise par le délaissé de peurs et d'angoisses internes/existentielles, visant à l'expression de soi en tant qu'entité collective (Taylor & Laforest, 1992). Ensuite, à partir de cette expression de l'identité commune, une nation peut se permettre la réalisation de projets concrets ; que ce soit dans les domaines artistique, politique, ou économique (Taylor & Laforest, 1992). Finalement, la dernière étape de ce développement collectif est la reconnaissance : lorsqu'une nation s'exprime et se réalise, elle voit la nécessité d'être reconnue par les autres nations. Nous suggérons donc, dans le cadre de notre réflexion, que cette interprétation de la liberté collective est souhaitable pour toute nation faisant partie d'un État multinational. Dans le cas particulier du Québec, cette reconnaissance devient effective à partir d'une dynamique de respect et de réciprocité avec le Canada (Blattberg, 2003) ; permettant ainsi d'établir une sphère collective multinationale. C'est ce qu'en termes hégéliens nous appelons « une vie éthique »¹⁵ (Moggach, 2013 ; Taylor & Laforest, 1992).

POUR UNE POLITIQUE OFFICIELLE DE L'INTERCULTURALISME

De nos jours, le contexte de la pluralité culturelle représente un enjeu sociétal de grande importance. Pour cette raison, essayer d'arbitrer entre la multiplicité des cultures et la cohésion sociale s'avère être un des défis auxquels le pluralisme normatif doit faire face constamment. En contexte québécois, il est impératif de penser aux rapports Québec-Canada et à la situation minoritaire du Québec au sein d'une Amérique du Nord majoritairement anglo-saxonne. Pour ce faire, le sociologue Gérard Bouchard, développe un modèle visant un rapport de synthèse et de cohabitation entre la culture québécoise – qui vit un double dilemme à surmonter – et la pluralité culturelle (Bouchard, 2014).

Le double dilemme marquant l'histoire québécoise auquel fait référence Bouchard est celui d'un rapport perpétuel de confrontation vis-à-vis le reste du Canada et plus récemment, avec la pluralité culturelle venant des flux migratoires dans un contexte de mondialisation accélérée. Or, cette tumultueuse crise identitaire peut être expliquée tant par des facteurs endogènes, qu'exogènes (Maclure, 2000). Dans cette même veine interprétative, cette double impasse se matérialise sous l'édification d'un nationalisme mélancolique, c'est-à-dire une certaine « difficulté d'être » qui serait attribuable à une incapacité de se réconcilier avec le passé (Maclure, 2000). Mise à part cette interprétation du cas québécois, l'interculturalisme de Bouchard suggère d'affronter cette aporie par un travail d'harmonisation de la diversité : une tentative de concilier émotions et raison. Cette volonté d'arbitrage difficile est axée sur la recherche de formules d'ajustements mutuels tout en sauvegardant la mémoire, les valeurs et les idéaux collectifs essentiels à la consolidation de la société québécoise (Bouchard, 2014).

La commission Bouchard-Taylor¹⁶ qui avait comme objectif de dresser le portrait de la situation québécoise quant aux défis de l'intégration, de la laïcité et de l'identité québécoise a fait naître chez Bouchard la volonté de prolonger la réflexion et d'élaborer le modèle québécois de l'interculturalisme. Ainsi, Bouchard conceptualise toute la problématique québécoise en ce qui a trait aux questionnements issus de la commission Bouchard-Taylor. Il établit trois prérequis à sa réflexion :

1. Le rejet du multiculturalisme canadien ;
2. Le rejet de l'assimilation ;
3. La volonté de préserver l'identité québécoise (Bouchard, 2014).

Selon Bouchard, le Québec doit faire usage de l'interculturalisme comme modèle d'aménagement de la pluralité culturelle. Ce dernier est construit à partir de facteurs tels que la promotion de la langue française, l'importance du droit, le respect de la pluralité, la lutte contre la discrimination, la place éminente accordée à la culture majoritaire francophone, la reconnaissance des droits des minorités ethnoculturelles dans un esprit pluraliste, la protection de valeurs fondamentales, l'impératif de l'intégration, la nécessité d'interactions et le développement d'une culture publique commune (Bouchard, 2014). Tous ces aspects résultent du pluralisme comme fait social. Dans le même ordre d'idées, ériger un modèle de l'interculturalisme pour le Québec viendrait donnerait place à une proposition mitoyenne visant à trouver un équilibre entre la volonté de continuité d'une identité québécoise liée à son héritage historique et l'ouverture au Canada anglophone et à la pluralité des cultures issues de l'immigration, le tout par un processus de reciprocité (Rocher, 2015). En plus de s'inscrire comme une alternative québécoise par rapport au multiculturalisme canadien, l'interculturalisme viendrait se situer dans une dynamique de poids et contrepoids, par une approche de synthèse

qui atténuerait l'altérité issue des rapports interculturels dualistes (Bouchard, 2014).

De plus, selon Rocher (2015), l'interculturalisme apporte une certaine touche d'originalité quant à l'importance donnée au groupe majoritaire. En effet, bien que le multiculturalisme ait comme finalité de favoriser une cohésion sociale, politique et économique, l'interculturalisme mise davantage sur la mise en évidence de la culture franco-québécoise (Blad & Couton, 2009 ; Laforest & de Lara, 1998). De ce fait, il est important de rappeler que le Québec est lui-même minoritaire dans un Canada et une Amérique du Nord majoritairement anglophone et se voit donc dans l'obligation de mettre en place certaines mesures afin de permettre la continuité de sa culture. Pensons entre autres au traitement de préséance ad hoc proposé par G. Bouchard (2014). En définitive, en plus de miser sur l'importance des politiques publiques afin de tracer un chemin bien précis des objectifs et des moyens entrepris par le Québec pour un dialogue citoyen plurinational dans la fédération canadienne, cela s'inscrirait à l'intérieur même de la constitution du Québec proposée précédemment.

CONCLUSION

Tout compte fait, c'est à partir des notions de « liberté », d'« ontologie éthico-politique », et de l'« évaluation forte » de l'anthropologie philosophique de Charles Taylor, que nous avons pu réfléchir à l'expression de la liberté dans une dimension collective/nationale. Taylor (1997b) nous propose de repenser la dichotomie liberté positive/liberté négative faite par Berlin (1988, Crowder, 2004). Ainsi, les notions clés de la « possibilité d'agir » et de « l'accomplissement de soi » laissent entendre une conception de la liberté visant la réconciliation des deux libertés de Berlin. De plus, nous avons fait un lien direct avec l'ontologie éthico-politique de l'être hu-

main présent dans les postulats de Taylor. Celle-ci, telle que conçue par Taylor, est précisée et explicitée par la notion de l'« évaluation forte ». Cette dernière est mise de l'avant comme étant le moyen d'opérationnaliser les capacités morales, affectives et cognitives des êtres humains. Pour éclairer davantage cette notion, nous sommes entré en dialogue avec Daniel Weinstock (1994) et Paul May (2016) afin de comprendre de manière plus circonscrite le libéralisme « enraciné » de Taylor.

Finalement, nous avons présenté l'idée par laquelle Taylor conçoit de manière équiprimordiale les libertés individuelle et collective. Ainsi, cela nous a permis de suggérer que la conception de la liberté chez Taylor représente les prolégomènes d'une citoyenneté plurinationale dans le contexte d'un État multinational. Nous avons ensuite appliqué cette notion au cas du Canada – comme État fédéral multinational – et à celui du Québec – comme nation/province. De la sorte, en reprenant le concept de la liberté commune chez Taylor, nous avons proposé que le Québec puisse sortir de son « exil intérieur » (Laforest & Roy, 2014) afin d'agir avec consentement total dans le cadre fédéral canadien. À cet égard, nous avons emprunté le terme de « projet national » de Keating (1997) afin de poser un socle sociétal permettant de faire surgir une proposition concrète de liberté collective/nationale. Pour mettre en pratique cette assertion, nous proposons, dès lors :

1. Une constitution interne du Québec – comprenant une charte de la laïcité et la charte québécoise des droits et libertés ;
2. Un hymne national du Québec comme moyen de représentation et d'affirmation de la nation québécoise ;
3. Une politique officielle de l'interculturalisme tel que proposé par Bouchard (2014) afin d'entreprendre une dynamique de continuité et d'ouverture, entre l'héritage culturel québécois et la pluralité culturelle comme

fait social.

NOTES

¹Je tiens à remercier et à féliciter la rédaction, le comité d'évaluation des pairs, les évaluateurs externes, ainsi qu'à toute l'équipe de la revue Regards Politiques, pour la réussite de ce premier numéro. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux personnes suivantes : Félix Mathieu, docteur en science politique à l'Université de Québec à Montréal, pour avoir eu l'amabilité de faire une lecture préliminaire du manuscrit, pour ses commentaires critiques et pour ses corrections pertinentes autant sur la structure que sur le contenu. Guy Laforest, professeur titulaire au département de science politique de l'Université Laval, pour sa disponibilité, son soutien inconditionnel et pour ses corrections qui ont grandement contribué à la concrétisation de cet article. Diane Lamoureux, professeure associée au département de science politique de l'Université Laval, pour ses sages conseils à propos des idées fondatrices de cet article, durant les quelques discussions enrichissantes que nous avons eues au cours des derniers mois.

²Nous pouvons voir dans Laforest et Mathieu (2016) l'idée selon laquelle au moment de l'édification de la fédération canadienne, au Québec, Cartier représentait les catholiques canadiens-français ; Alexander Galt, les anglo-protestants ; et Thomas D'Arcy-McGee, les anglo-catholiques. Ce qui, selon nous, suggère en quelque sorte le germe d'un Canada pluriculturel et plurinational.

³Nous entendons la modernité telle que conçue par Hegel : une trame agissant sur « la possibilité de spontanéité et d'autonomie individuelles sans précédent, et de plus généreuses perspectives d'interaction rationnelle » (Mogach, 2013)

⁴Voir à ce propos, les écrits de Taylor, (1979), de Wittgenstein (1963), d'Hegel (1993) et de Merleau-Ponty (1952).

⁵Contrairement à une critique faite par Bock-Côté (2016), l'« éthique de la reconnaissance » de Taylor n'est pas unilatérale, mais plutôt bilatérale. Ainsi, il n'y a pas de rapport de domination qui se crée dans l'interprétation sociologique faite par Taylor, en ce qui a trait aux relations humaines.

⁶Voir à ce propos, une critique du rationalisme ins-

trumental l’Agir communicationnel (1987) et dans De l’éthique de la discussion (1999) de Jürgen Habermas.

⁷Ce terme de Max Weber (1959) entre en relation avec le relativisme des valeurs incarné par sa notion de « combat des dieux ».

⁸Par « structure organique de la société », nous entendons une conception purement holiste qui vise un effacement de l’individu comme porteur de singularité. Hannah Arendt réfléchi à cette question dans Le système totalitaire (1972) et dans Considérations morales (1996).

⁹Traduit dans Taylor, Charles, (1997d), « Qu’est-ce qui ne tourne pas rond dans la liberté négative ? », dans Lara, Philippe de, La liberté des modernes : Charles Taylor, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 255-283.

¹⁰Ce terme est mis de l’avant par Will Kymlicka dans son ouvrage : La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités (2001).

¹¹Voir à ce propos, George, Hebert Mead, (1934), Mind, Self and Society, Chicago, University of Chicago Press.

¹²Laforest (2014) fait usage de cette expression afin de caractériser toute l’entreprise politique de Pierre Elliott Trudeau comme étant l’élément déclencheur de ce qui aboutira ultimement à une absence du Québec dans les préoccupations politico-identitaires et constitutionnelles du gouvernement fédéral depuis la Loi constitutionnelle de 1982. Cela explique en grande partie les tensions politiques entre le Québec et le Canada, et représente la principale la raison pour laquelle Laforest propose une introspection collective sur des questions telles que l’identité québécoise, et la place du Québec au sein de la fédération canadienne.

¹³Par cette expression nous faisons allusion au fait que le nationalisme canadien-français ait transmuté vers un nationalisme davantage civique, inclusif et axé sur la recherche de conditions du dialogue compte tenu du pluralisme comme fait social (Balthazar, 2013 ; Gellner, 1988).

¹⁴Voir les projets de loi suivants : Constitution du Québec (Projet de loi no 191), Identité québécoise (Projet de loi no 195) et Constitution québécoise (Projet de loi no 196) (Turp, 2008).

¹⁵Pour Hegel, l’État est l’effectivité de la vie éthique, donc de la reconnaissance mutuelle et universelle des personnes. Les luttes pour l’effectivité de cette reconnaissance sont en principe ancrées dans les mœurs. Selon Soual (2011) « la société civile est une sphère dans laquelle ne doivent naître que des conflits limités, ne devant pas porter

atteinte à la reconnaissance et à la paix universelles. Ce seront des discordes destinées en principe à la réconciliation, grâce au droit, aux bonnes mœurs et aux institutions civiles et politiques ». À notre tour, en nous inspirant de la pensée de Taylor (1996), nous proposons d’appliquer ce raisonnement aux relations entre groupes collectifs/nationaux.

¹⁶Voir à ce propos, Fonder l’avenir. Le temps de la conciliation de Bouchard et Taylor (2008).

RÉFÉRENCES

- Anderson, B. (1991). *Imagined communities : Reflections on the origin and spread of nationalism* (2e éd.). London : Verso Books.
- Arendt, H. (1972). *Le système totalitaire*. Éditions du Seuil.
- Arendt, H. (1996). *Considérations morales*. Payot & Rivages.
- Balthazar, L. (2013). *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*. VLB Ed.
- Berlin, I. (1988). *Éloge de la liberté*. Calmann-Lévy.
- Blad, C., & Couton, P. (2009). The rise of an intercultural nation : immigration, diversity and nationhood in Quebec. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(4), 645–667.
- Blattberg, C. (2003). *Shall we dance? : a patriotic politics for Canada*. McGill-Queen's Press-MQUP.
- Bock-Côté, M. (2016). *Le multiculturalisme comme religion politique*. Éditions du Cerf.
- Bouchard, G. (2014). *L'interculturalisme. un point de vue québécois*. Montréal : Boréal compact.
- Bouchard, G., & Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. le temps de la conciliation* (R. de la Commission de consultation sur les pratiques d'accordement reliées aux différences culturelles, Ed.). Québec.
- Crowder, G. (2004). *Isaiah Berlin : liberty and pluralism*. Polity.
- Gagnon, A.-G. (2008). *La raison du plus fort : plaidoyer pour le fédéralisme multinational*. Québec Amérique.
- Gagnon, B. (2002). *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*. Presses de l'Université Laval.
- Gagnon, B. (2015). Charles Taylor : écrits sur la nation et le nationalisme au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 23(3), 105–130.
- Gellner, E. (1988). *Naciones y nacionalismo*. Alianza Madrid.
- Gibbins, R., & Laforest, G. (1998). *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société* (Vol. 1). Fayard.
- Habermas, J. (1999). *De l'éthique de la discussion*. Paris : Flammarion.
- Hegel, G. (1993). *Phénoménologie de l'esprit*. Paris : Gallimard.
- Keating, M. (1997). *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*. Cambridge Univ Press.
- Keating, M. (2001). *Plurinational democracy : stateless nations in a post-sovereignty era*. Oxford University Press on Demand.
- Kymlicka, W. (1998). *Finding our way : Rethinking ethnocultural relations in Canada* (Vol. 19). Oxford University Press Toronto.
- Kymlicka, W. (1999). Les théories de la justice : une introduction. Paris : La Découverte.
- Kymlicka, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*. Montréal : Éditions du Boréal.
- Laforest, G. (1992). *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Cambridge Univ Press.
- Laforest, G. (1994). Philosophy and political judgement in a multinational federation.

- In J. Tully & D. Weinstock (Eds.), (p. 194-209). Cambridge : Cambridge University Press.
- Laforest, G. (2004). *Pour la liberté d'une société distincte*. Presses de l'Université Laval.
- Laforest, G., & de Lara, P. (1998). *Charles taylor et l'interprétation de l'identité moderne*. Presses de l'Université Laval.
- Laforest, G., & Mathieu, F. (2016). Le fiduciaire, le financier et le poète : Cartier, galt et d'arcy mcgee. In E. Brouillet, A.-G. Gagnon, & G. Laforest (Eds.), (p. 123-148). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Laforest, G., & Roy, J.-O. (2014). *Un Québec exilé dans la fédération : essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique*. Québec Amérique.
- Lévesque, S. (2016). La laïcité réhabilitée : (re)penser la diversité québécoise dans un nouveau cadre commun. In A.-G. Gagnon & J.-C. St-Louis (Eds.), (p. 197-218). Montréal : Québec-Amérique.
- Maclure, J. (2000). *Récits identitaires : Le Québec à l'épreuve du pluralisme*. Montréal : Québec/Amérique.
- Maclure, J. (2006). De l'herméneutique de la modernité à l'éthique normative : Commentaire sur modern social imaginaries. *Philosophiques*, 33(2), 493–498.
- Maclure, J. (2016). *Charles taylor : A strong evaluator*. [En ligne] <http://induecourse.ca/charles-taylor-a-strong-evaluator/>. (Consulté le 8 décembre 2016)
- Maclure, J., & Taylor, C. (2010). *Laïcité et liberté de conscience*. Montréal : Boréal.
- Macpherson, C. (1973). *Democratic theory : Essays in retrieval*. Oxford : Clarendon Press.
- May, P. (2016). *Les philosophies du multiculturalisme*. Paris : Les Presses Sciences Po.
- Meijer, M. (2014). Strong evaluation and weak ontology. the predicament of charles taylor. *International Journal of Philosophy and Theology*, 75(5), 440–459.
- Merleau-Ponty, M. (1952). *Phénoménologie de la perception*. [Paris] : Gallimard. (.)
- Moggach, D. (2013). Idéalisme allemand et modernité, ou la liberté réfléchie. In D. Giroux & D. Karmis (Eds.), (p. 239-259). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Nozick, R. (1974). *Anarchy, state and utopia. New York basic book*.
- Ozkirimli, U. (2010). *Theories of nationalism : A critical introduction*. Palgrave Macmillan.
- Parent, C. (2011). *Le concept d'état fédéral multinational : essai sur l'union des peuples* (Nº 6). Peter Lang.
- Rawls, J. (1995). *Libéralisme politique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Requejo, F. (2009). *Fédéralisme multinational et pluralisme de valeurs : le cas espagnol* (Nº 4). Peter Lang.
- Rocher, F. (2015). *Vers une politique officielle de l'interculturalisme ?* [En ligne] <http://policyoptions.irpp.org/magazines/building-a-brighter-future/rocher-white/>. (Consultée le 14 octobre 2016)
- Smith, A. (2004). *Nacionalismo*. Madrid : Alianza Ensayo.
- Soual, P. (2011). Conflits et réconciliation dans la vie éthique selon hegel. *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 136(4), 507–526.
- Taylor, C. (1994). Charles taylor replies. In J. Tully & D. Weinstock (Eds.), (p. 213-257). Cambridge : Cambridge University Press.
- Taylor, C. (1996). Les sources de l'identité moderne. In M. Elbaz, A. Fortin, & G. Laforest (Eds.), (p. 338-354). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Taylor, C. (1997a). Esprit et action dans la philosophie d'hegel. In P. de Lara (Ed.), (p. 87-113). Paris : Presses Universitaires de France.
- Taylor, C. (1997b). L'atomisme. In P. de Lara (Ed.), (p. 223-254). Paris : Presses Universitaires de France.

- Taylor, C. (1997c). *Philosophical arguments*. Cambridge, Mass : Harvard University Press.
- Taylor, C. (1997d). Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans la liberté négative ? In P. de Lara (Ed.), (p. 255-283). Paris : Presses Universitaires de France.
- Taylor, C. (1998). *Hegel et la société moderne*. [Sainte-Foy, QC] : Presses de l'Université Laval.
- Taylor, C. (2002). Le malaise de la modernité. *Éditions du Cerf, Paris*.
- Taylor, C. (2003). *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne* ([2e éd.] éd.). Montréal : Boréal.
- Taylor, C. (2004). *Modern social imaginaries*. Durham : Duke University Press.
- Taylor, C. (2009). *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Flammarion.
- Taylor, C., & Constantineau, P. (1988). Le juste et le bien. *Revue de Métaphysique et de Morale*, 93(1), 33–56.
- Taylor, C., & Laforest, G. (1992). Rapprocher les solitudes. écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Québec. *Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval*.
- Turp, D. (2008). La constitution québécoise : une perspective historique. *Revue québécoise de droit constitutionnel*, 2, 16-71.
- Turp, D. (2016). *Tableau comparatif catalogue-québec*. Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI). (Montréal)
- Watts, R. (1971). *Les sociétés pluriculturelles et le fédéralisme*. Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (Ottawa)
- Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris : Plon.
- Weinstock, D. (1994). The political theory of strong evaluation. In J. Tully & D. Weinstock (Eds.), (p. 171-193). Cambridge : Cambridge University Press.
- Wittgenstein, L. (1963). *Philosophical investigations*. Oxford : Blackwell.